

Barème des honoraires à compter du 1^{er} janvier 2023

TRANSACTION VENTE IMMOBILIERE

Les honoraires sont à la charge du vendeur, nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises selon les taux de TVA en vigueur Un taux honoraires de 6% maximum sur le prix de vente du bien s'applique à la charge du vendeur pour un mandat simple avec un minimum de 3 000 €.

Concernant les honoraires pour la vente de fonds de commerce, un forfait minimum de 8 000€ TTC sera appliqué. Le tableau ci-dessous mentionne les honoraires pour un mandat exclusif:

Prix de vente TTC honoraires non inclus	Honoraires TTC applicables maximum	
Jusqu'à 9 999 €	2 000,00 €	
Jusqu'à 19 999 €	3 000,00 €	
Jusqu'à 49 999 €	4 000,00 €	
Jusqu'à 79 999 €	5 000,00 €	
Jusqu'à 99 999 €	6 000,00 €	
Jusqu'à 129 999 €	6 500,00 €	
Jusqu'à 149 999 €	7 500,00 €	
Jusqu'à 169 999 €	8 500,00 €	
Jusqu'à 189 999 €	9 000,00 €	
Jusqu'à 209 999 €	9 500,00 €	
Jusqu'à 229 999 €	10 000,00 €	
Jusqu'à 249 999 €	10 500,00 €	
A partir de 250 000 €	4,50 % du prix de vente	

Les honoraires sont appliqués selon la tranche par rapport au prix net vendeur Les honoraires sont exigibles immédiatement à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire Dans le cas d'une vente en Inter-agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat

PROGRAMME NEUF

Le barème de commission peut varier en fonction des promoteurs immobiliers, de la typologie et des lieux des programmes.

Nous nous engageons à fournir, à la première demande,
le détail de notre rémunération de nos partenaires promoteurs immobiliers.

ESTIMATION DE VALEUR

Tarif 150 € TTC (TVA en vigueur 20%)

L'estimation de valeur est offerte en cas de signature avec l'agence d'un mandat de vente.



Barème des honoraires à compter du 1er janvier 2023

LOCATION

Les honoraires sont rédigés TTC selon les taux de TVA en vigueur conformément à la Loi ALUR du 27 mars 2014.

Les honoraires sont exigibles immédiatement à la conclusion du bail

Dans le cas d'une location en Inter-agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat

CLASSÉE EN ZONE TENDUE

Prestations	Surface du bien	Honoraires max à la charge du Bailleur TTC	Honoraires max à la charge du locataire TTC
	Jusqu'à 49,99 m²	10,00 € / m²	10,00 € / m²
Visite, constitution du dossier	de 50 à 59,99 m²	9,50 € / m²	9,50 € / m²
et rédaction du bail	de 60 à 69,99 m²	9,00 € / m²	9,00 € / m²
	à partir de 70 m²	8,00 € / m²	8,00 € / m²
Etat des Lieux		3,00 € / m²	3,00 € / m²

Forfait de 40 € pour un état des lieux pour un bien meublé en sus de l'état des lieux d'entrée

CLASSÉE EN ZONE NON TENDUE

Prestations	Surface du bien	Honoraires max à la charge du Bailleur TTC	Honoraires max à la charge du locataire TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Jusqu'à 49,99 m²	8,00 € / m²	8,00 € / m²
	de 50 à 59,99 m²	7,50 € / m²	7,50 € / m²
	de 60 à 69,99 m²	7,00 € / m²	7,00 € / m²
	à partir de 70 m²	6,50 € / m²	6,50 € / m²
Etat des Lieux		3,00 € / m²	3,00 € / m²

Forfait de 40 € pour un état des lieux pour un bien meublé en sus de l'état des lieux d'entrée



Barème des honoraires à compter du 1^{er} janvier 2023

LOCATION SAISONNIERE

Les honoraires sont rédigés TTC (toutes taxes comprises) selon les taux de TVA en vigueur

Prestations	Honoraires à la charge du locataire TTC
Honoraires de Gestion	20 % inclus dans le prix de location
Montant demandé à la réservation	20% du montant de la location

Tous les frais d'entretiens (ménage, blanchisserie, jardinage et autres) sont refacturés au prix réel du partenaire.

GESTION LOCATIVE

Les honoraires sont calculés sur toutes les sommes encaissés par le gestionnaire.

Gestionnaire	Gestion mensuelle	Assurance des Loyers Impayés	Gestion + ALI
Loc&Gest	6,67 % ht, soit 8,00 % TTC	2,20 % TTC	10,20 % TTC
Locagestion	6,00 % ht, soit 7,20 % TTC	3,00 % TTC	10,20 % TTC